



## Comité social d'administration du MESR du 10 Février 2023

**Contexte :** Il s'agit du tout premier CSA ministériel. La Ministre a annoncé sa présence pour cette occasion. De fait, elle restera une heure, ce qui lui donnera l'occasion de faire une brève déclaration, d'écouter certaines déclarations liminaires – pas la nôtre – et de répondre à quelques interrogations.

**Présent-es :** La Ministre (S. Retailleau), le secrétaire général (T. Le Goff), un des membres du cabinet (P. Mutzenhardt), le DGRH (B. Melmoux-Eude) et tous les adjoint-es (A. Ferhi, D. Herlicoviez, H. Caplat-Lancry).

**Deux points à l'ordre du jour de ce CSA :** le règlement intérieur de l'instance et les lignes directrice de gestion pour le repyramidage des corps d'enseignant-es chercheur-es.

Il y a eu aussi **deux déclarations liminaires intersyndicales**, l'une sur le projet de réforme des retraites et l'autre sur la situation du site CNRS de Meudon à laquelle la ministre a apporté quelques éléments de réponse loin d'être satisfaisants.

### **Déclaration liminaire Sud éducation -Sud Recherche EPST**

Ces dernières semaines plusieurs millions de personnes ont affiché leur opposition au projet de réforme des retraites en manifestant massivement dans de nombreuses villes de France. C'est un projet fondamentalement injuste qui pénaliserait aussi bien celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt que celles et ceux qui ont commencé à cotiser à l'issue de leurs études ; un projet qui pénaliserait fortement les femmes et les personnes les plus précaires.

Dans l'ESR, le projet gouvernemental agit comme un révélateur des inégalités et des difficultés que rencontrent le personnel. Elle est un coup de plus porté aux agentes et agents qui n'ont de cesse de dénoncer des salaires de plus en plus insuffisants. L'augmentation du point d'indice de 3,5% pour les fonctionnaires, déjà très dérisoire après 20 ans de gel, est déjà très largement absorbée par l'inflation qui paupérise un grand nombre de collègues de l'ESR, en particulier les bas salaires en catégorie C, les femmes à temps partiel et les précaires. Dans notre secteur où les carrières débutent tardivement et sont hachées et où les personnels précaires représentent près de 30%, la contre-réforme de votre gouvernement aura des conséquences concrètes et néfastes pour beaucoup de personnes.

Par ailleurs, pour SUD éducation et SUD Recherche EPST, il est inacceptable que des opérations de police aient eu lieu sur des campus universitaires à Strasbourg comme à Condorcet, contre des étudiantes et étudiants mobilisé-es. Nous rappelons avec force le principe des franchises universitaires et nous nous opposons au recours à la force pour empêcher la tenue de réunions et d'assemblées générales.

Dans d'autres établissements, les directions ont basculé du jour au lendemain l'enseignement en distanciel (c'est le cas par exemple à l'IEP de Grenoble), sans la moindre concertation ni avis des représentantes et représentant du personnel, ou ont fermé administrativement des campus, mettant en difficulté les activités des collègues et basculant une fois de plus des agentes et des agents en télétravail obligatoire. Ces décisions affectent grandement les conditions de travail, créent du stress et un sentiment de travail empêché, imposent un enseignement en distanciel alors que les enseignantes et enseignants disposent de leur liberté pédagogique, et - c'est sûrement là un de leur objectif - cassent les dynamiques collectives de mobilisation. L'université est un lieu de savoir et de débat, elle ne doit jamais être fermée.

Sud éducation et Sud Recherche EPST tiennent à rappeler les revendications que nous portons avec Solidaires pour une retraite à 60 ans et 37,5 ans de cotisation, avec la possibilité d'un départ anticipé de 5

ans sur cet âge légal pour les carrières longues et les métiers pénibles. Et nous continuerons à nous battre dans l'unité contre la réforme en cours.

Le deuxième point que nous souhaitons aborder concerne la note de service suggérant qu'à partir du 28 février le Covid aurait disparu !

Pourtant la déclaration de l'OMS du 30 janvier dernier le montre, la pandémie de Covid-19 reste préoccupante. Le Covid n'a pas disparu, les covid longs et les interrogations sur les effets à long terme d'infections répétées non plus. Malgré cela, la France a pris la décision de considérer le Covid-19 comme une maladie ordinaire (confirmant par ailleurs que 10 à 15 000 décès annuels en raison de la grippe seraient après tout acceptables).

Avec cette note de service, la gestion de la pandémie en France se résume à "fortement recommander, aux personnes testées positives au Covid-19, ainsi qu'aux personnes ayant été exposées à une personne contagieuse et susceptibles de développer la maladie, de respecter les gestes barrières, de se faire tester et d'éviter le contact avec les personnes fragiles". A partir du 1<sup>er</sup> mars 2023, les personnes vulnérables au Covid sont donc invitées à porter bravement un masque FFP2 et surtout un panonceau précisant leur situation. Cet ultime assouplissement des règles sanitaires au mépris de la santé et de la sécurité des agents et agents publics montre à quel point les autorités prennent la situation à la légère.

Nous dénonçons cette gestion au coup par coup et nous continuons d'exiger la suppression du jour de carence pour l'ensemble des salariées et salariés, qu'ils ou elles soient du public ou du privé, et ceci pour l'ensemble des maladies. Personne ne devrait être sanctionné, à aucun titre et certainement pas financièrement, pour une raison de santé. Est-ce aux salarié-es de payer quand ils ou elles sont malades, parce que le gouvernement a décidé de ne prendre aucune mesure pour limiter la circulation du virus ?

Autoriser le retour au travail aux personnes positives mais asymptomatiques, c'est faire fi du consensus scientifique relatif à la contamination (qui établit que celle-ci se fait essentiellement au travers des aérosols, et que donc les personnes asymptomatiques sont contaminantes). Ce retour met donc en danger toutes et tous les salarié-es (effets à court et long terme du covid) et en particulier les personnes à risque. Ces personnes à risque auxquelles on demande par ailleurs de revenir sur leur lieu de travail en l'absence de toute protection collective, ce qui est en réalité une mise en danger de la vie d'autrui. C'est pourquoi nous exigeons que les personnels vulnérables bénéficient de toutes les mesures indispensables à leur protection : masques FFP2 fournis par les employeurs, postes isolés (bureau solitaire plutôt qu'open space, etc.), ventilation des locaux, purification de l'air, autorisation systématique de télétravail.

Nous revendiquons par ailleurs la reconnaissance du Covid 19 en maladie professionnelle et demandons une véritable prise en charge du Covid long qui atteint de très nombreuses personnes depuis le début de la pandémie.

Pour finir, et à propos de l'installation de ces nouvelles instances que sont les CSA et leur F3SCT nous demandons au ministère de rappeler aux établissements que les formations des membres de ces instances (que ce soit les 5 jours pour les membres de F3SCT ou les 3 jours pour les membres de CSA) peuvent être réalisées au sein de n'importe quel organisme de formation dûment agréé et que les employeurs n'ont pas à imposer une formation qu'ils auraient choisie. D'autre part, ils doivent prendre en charge les frais de mission pour ces formations ainsi que les frais pédagogiques de 2 des 5 jours de la formation des membres de F3SCT. Ce n'est là que la stricte application du décret.

D'autre part nous proposons deux avis au vote concernant les moyens syndicaux pour les membres des F3SCT. Nous espérons que le ministère ne réitérera pas la position inacceptable du précédent mandat refusant de considérer que nos établissements sont soumis à des risques particuliers et bien souvent étendu géographiquement et donc qu'un arrêté ministériel demandera la majoration des contingents de décharge, tel que prévu par le décret. Le deuxième avis soumis au vote concerne la compensation de ces décharges dans les établissements, afin que les représentantes et représentants du personnel puissent exercer leur mission dans de bonnes conditions et sans pression de la part de leur hiérarchie, voire de leurs collègues.

## **intervention et réponses de la Ministre :**

### Déclaration de la Ministre :

Remercie les nouveaux DGRH, secrétaire généraux.

A mon arrivée j'ai souhaité que le dialogue avec toutes les parties soit au centre, d'où ma présence à ce 1<sup>er</sup> CSA. Je viendrai régulièrement pour échanger avec vous.

Échange en sept avec le CTMESR. Félicite les élu-es et leur engagement pour le bon fonctionnement du ministère.

Dans cette même veine de dialogue j'ai proposé des bilatérales malgré le contexte. Je me suis engagé à vous rencontrer 2 fois par an.

Plusieurs chantiers vont rythmer cette année :

- Réforme des bourses sur critères sociaux et conditions de vie étudiante. Pour moi c'est une priorité, Concertations de JM Jolion qui va rendre son rapport qu'on aura d'ici 2 ou 3 semaines. Annonces pour la rentrée 2023.
- Mission sur l'évolution des organismes de recherche confiée à J.M. Gillet => positionnement entre OR et universités. La mission exclut clairement les aspects sur les statuts du personnel (*ndlr = pas des établissements !*). JMG a demandé de rencontrer les OS.
- Examiner un retour d'expérience sur les élections pro pour trouver les bons leviers pour un meilleur taux de participation. Insister sur le rôle important des instances qui est méconnu des agents.
- Bilan de l'accord rémunération et carrière (prévu en mai) et son avenir. Clause de revoyure de la Loi de programmation de la recherche en 2023 => espère son renforcement et son accélération en 2024. Réunion du comité de suivi au mois de mars.
- Accord télétravail dans le périmètre du Ministère : les discussions avancent bien. Beaucoup de dialogue.
- Mise en œuvre de la protection sociale complémentaire. Date butoir : 1<sup>er</sup> janv. 2025 pour notre ministère = avancée pour tous les agent-es de la FP.
- Fil rouge de tous les axes sur les questions de simplification : c'est l'arlésienne et c'est compliqué mais faut pas lâcher. => tout le monde y sera gagnant sur leurs conditions de travail, profiter de la revoyure de la LPR pour avancer.

La liste des chantiers, et j'en ai oublié (notamment les questions relevant de la formation) est longue, un agenda social vous sera présenté prochainement.

### A propos du dossier « déménagement de Meudon-Bellevue » en réponse à la déclaration intersyndicale :

La vente est liée à un projet qui date de 2013 avec accord signé entre les acteurs et une autorisation de permis de construire qui arrive à échéance en avril 2023. Accord indiquait que la vente devait être conclue avant l'échéance et à un prix supérieur à celui évalué par le Domaine.

L'estimation faite par le CNRS datait de 2 ans. Une nouvelle évaluation a été faite il y a 2 semaines par le Domaine et le prix de vente proposé est supérieur à ce prix-là => donc on est conforme aux engagements. Pas d'espace de discussion pour porter le projet entre les signataires.

Les décisions ont été prises en interministériel.

Concernant la communication des éléments du courrier adressé par la Ministre au PDG du CNRS : ce dernier a toute légitimité de vous faire part des échanges sur la vente. Pb des règles de concurrence qui empêchent la diffusion des prix. C'est pourquoi la lettre n'a pas été diffusée de manière publique. Vinci ne voulait pas mettre trop d'argent, mais le prix est au-dessus de l'estimation du Domaine à l'instant t. On ne brade pas. Les coûts reviennent au CNRS pour les projets liés au site ; ils pourront utiliser l'agent de la vente à cette fin. Les courriers que j'ai faits au CNRS correspondent à l'accord initial. Les évolutions pour les personnels : iels vont peut-être subir un retard sur quelques projets, mais ça correspond aux accords de 2013, donc ils devaient s'y attendre. On a fait rajouter des points pour protéger le CNRS par rapport au contrat de vente et sur l'accompagnement des agents.

A ce jour à sa connaissance tous les agent-es ont tous une proposition de bureau pour ne pas rester sans travail. Le problème c'est les salles (notamment pour les jurys de concours), mais ils y travaillent. Vont suivre l'évolution de ce projet de près avec le CNRS.

**CGT** : Dans le projet initial en 2013, il y avait 2 volets = vente pour créer des logements d'habitation et de l'autre la reconstruction de locaux pour remplacer ce qui avait été vendu. Le promoteur qui devait construire s'est désisté car il n'y avait pas assez de moyen. Le projet prévoyait le retour de la restauration sur site, des locaux techniques... De fait, la deuxième partie disparaît des écrits.

**SR** : merci car je ne connaissais pas toute l'histoire. Il y a 3 parcelles = 1 qu'on ne touche pas, 2 les habitations et la 3<sup>ème</sup> où on demande au CNRS de faire un projet de construction.

**CGT** : à l'époque il était question d'échange de parcelles, mais il n'était pas de question de payer 7M pour nettoyer le site et encore moins les 1M de servitude.

**SR** : Sur l'enveloppe des 38M€ de la vente, cela devrait être suffisant pour faire les choses, mais le ministère veut un projet sur la deuxième parcelle ; ils attendent des propositions. On n'avait pas le choix. C'est une histoire longue et douloureuse avec une deadline qui arrivait à échéance rapidement et aucun projet derrière.

#### En réponse à la déclaration intersyndicale sur les retraites

**SR** : discussions actuellement à l'AN, c'est le lieu de la discussion donc je n'en dirai pas plus.

N'a pas eu d'échos de problématique sur la tenue des AG ; pas d'écho de non tenue d'AG. Pas d'opposition à ce qu'elles se tiennent, tant qu'il n'y a pas de violence, dégradations ou occupation forte. Pour le respect des AG du moment qu'elles se font dans le calme et le respect des personnels et du matériel. Pour le moment ça s'est tenu dans des conditions correctes. Quand y a blocage, des feux, c'est un autre point.

En réponse à la déclaration de l'Unsa à ce sujet : j'entends votre opposition, mais je ne peux pas laisser dire que les chiffres du COR montrent que ce n'était pas nécessaire ; en tant que scientifique je refuse qu'on triche sur les chiffres !

#### Sur la question des moyens pour les établissements dans le contexte inflationniste

**SR** : Sur notre domaine (l'ESR) on a développé 275M d'€ pour aider les établissements sur l'énergie. A passé une consigne claire aux établissements : pas d'enseignement en distanciel, gel d'aucun postes...

### **Règlement intérieur du CSA**

La nouveauté c'est qu'il couvre le CSA, la formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail (F3SCT) et la formation spécialisée pour les enseignant-es chercheur-es et assimilé-es, maintenant appelée commission spécialisée des EC (CSES).

De nombreux amendements avaient été déposés, peu ont été repris, pas même la simple féminisation des fonctions, soit par exemple écrire directeur et directrice, agent ou agente, etc... Au final, le RI sera très semblable du RI type.

**Dans ce contexte, nous nous sommes abstenus lors du vote final du texte, comme d'ailleurs l'ensemble des organisations syndicales.**

### **LDG repyramidage des enseignant-es chercheur-es**

Il s'agit de modifier les LDG ministériel suite aux dernières modifications du [décret 2021-1722](#). (Cf. [CTMESR du 24 octobre 2022](#)).

Il y a eu quelques amendements à la marge qui ont été repris par l'administration mais qui ne change quoi que ce soit au fond.

**Comme pour la précédente version des LDG et pour le décret et ces modifications nous avons voté CONTRE, tout comme la CGT, la FSU et FO ; l'Unsa et la CFDT ont voté pour.**

**Explication de vote Sud** : Nous avons voté contre le décret initial et le décret modificatif. Ces LDG ne font qu'acter les modifications. De fait, les modifications prévues de cette procédure spécifique de promotion des maîtres et maîtresses de conférence n'enlèvent en rien à la subordination de cette promotion à la décision d'un président ou directeur d'établissement. Pour Sud éducation et Sud Recherche EPST ce n'est pas acceptable, une solution bien plus simple et plus juste serait la fusion des corps de MCU et de PU. Nous voterons donc contre ces LDG.

## **Vote sur les avis**

### **Avis 1 CGT : sur le projet de réforme des retraites**

« S'appuyant sur la mobilisation interprofessionnelle et unitaire, le Comité social d'administration du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche(CSA-MESR) demande instamment au gouvernement de retirer son projet de loi sur les retraites, que refuse l'immense majorité des salarié-es. Les organisations syndicales du MESR rappellent à nouveau qu'elles s'opposent au recul de l'âge légal et à l'augmentation de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein. »

**POUR** Unanimité

### **Avis 2 CGT : sur les élections professionnelles**

« Le Comité social d'administration du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche(CSAMESR) déplore que la participation aux élections professionnelles de décembre 2022 ait été seulement de 19,2 % au CSA ministériel. C'est une chute de 11,3 points par rapport à 2018, et notre ministère fait le pire score de participation, loin derrière le ministère de l'Éducation nationale (39,8%). Plusieurs organisations syndicales avaient pourtant alerté à de nombreuses reprises le ministère sur les dysfonctionnements et les problèmes prévisibles liés à ces modalités de vote électronique. Ce n'est certes pas un quelconque désintérêt des salarié-es qui serait en cause, ni le manque d'implication des organisations dans la campagne électorale.

Le CSA-MESR demande que le ministère réponde aux questions des organisations syndicales, qu'il fournisse des explications concernant cette baisse drastique de la participation et qu'il dise les enseignements qu'il tire de ce fiasco.

Le CSA-MESR demande à nouveau, comme cela a été fait lors du CT-MESR du 17 novembre 2022, que les résultats du vote au CSA-MESR soient publiés établissement par établissement (au niveau de chaque CROUS, de chaque organisme de recherche et de chaque établissement d'enseignement supérieur et de recherche). »

**BME** : on a un retex<sup>1</sup> le 28 février, on travaille au bilan, constitution d'un dossier permanent,

**POUR** Unanimité

**DGRH** : Par établissement c'était pas prévu dans le cahier des charges => techniquement impossible

**Sud** ajoute qu'on aimerait aussi avoir un bilan sur le coût.

### **Avis 1 SUD : sur la majoration du contingent de décharge pour les F3SCT des établissements de l'ESR**

« Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche présentent effectivement des enjeux particuliers en termes de risques professionnels et pour certains d'entre eux couvrent un grand nombre de sites dispersés. En conséquence, le CSA du MESR demande à ce que l'article 2 de l'arrêté du 15 juin 2022 soit appliqué pour l'attribution du contingent annuel d'autorisation d'absence dans ces établissements. Le CSA demande donc au Ministère de prendre un arrêté dans ce sens. »

**POUR** Unanimité

**DGRH** : Arrêté du 15 juin 2022 dit que c'est l'art 3 pour la F3SCT ministérielle

**Sud** : on ne parle pas ce ça, mais des F3SCT établissements pour lesquels l'article 2 devrait s'appliquer. Mais pour ça il faut un arrêté ministériel qui donne la liste.

---

<sup>1</sup> Retour d'expérience  
[www.sud-recherche.org](http://www.sud-recherche.org)

**DGRH** : on va regarder.

**Avis 2 SUD** : sur la compensation des décharges dans les services

*« Le CSA du MESR demande que les décharges des représentantes et représentants du personnel dans les formations spécialisées du ministère et de ses établissements soient compensées au sein des services où ils ou elles sont affectées afin qu'ils ou elles puissent pleinement exercer leur mandat. »*

**POUR** Unanimité